

Merci de contribuer à la réussite de notre mission en nous adressant votre don, soit à l'UEPA, soit à la Fondation du Patrimoine.



**Juin : 4^{ème} tranche des travaux de restauration !...
Avant ouverture de l'église au public,
il faut financer l'achat des bancs !**



Grâce à vous, 2021, l'année de tous les espoirs !

Association U.E.P.A. 50 rue de la Cras 21560 Arc-sur-Tille

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :@ Tel :

Montant : € Signature :

Date :

Un reçu de déductibilité vous sera adressé pour don à Association d'intérêt général donnant droit à une réduction d'impôts :

- pour les particuliers = à 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable,
- pour le mécénat d'entreprise = à 60 % du versement limité à 0,5 % du chiffre d'affaire HT, cumulable avec la 1^{ère}.

Pour bénéficier de la déductibilité sur l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière), libellez votre chèque et adressez votre don à :

**« Fondation du Patrimoine église d'Arc/Tille »
88 rue J.J. Rousseau
BP 25105 -DIJON Cedex**

Pour informations complémentaires :
Mairie d'Arc/Tille 21560 - tel 03.80.37.00.16

et

Pages Facebook et sites : Mairie d'Arc/Tille ou UEPA.fr